Cartographie, Systèmes d'informations Géographique et Statistique

Chargé de TD : Julien Godfroy



Etude du département de la Drôme (26)

L'attractivité économique de l'axe Rhodanien de nos jours.

Mini-Atlas départemental

Fascicule de commentaires

Introduction

Cette étude portera sur le département de la Drôme (26).

Nous nous pencherons sur l'attractivité économique de l'axe Rhodanien dans la Drôme de nos jours.

L'axe Rhodanien à toujours était un axe majeur de transport et de communication, notamment fluviale dès l'antiquité, permettant de relier *Lugdunum* (Lyon) et *Massilia* (Marseille) entre eux ; deux points névralgiques du commerce Romain.

Aujourd'hui, cet axe à toujours cette fonction et permet un transit majeur pour l'Europe, Lyon faisant partie intégrante de la mégalopole Européenne. Des infrastructures viendront compléter une situation géographique déjà fortement intéressante : l'autoroute A7, l'aménagement du Rhône avec des nombreux ports, des chemins de fer...

Nous nous pencherons sur le département de la Drôme, situé au Sud du département du Rhône (Lyon). L'axe Rhodanien traverse le département à l'Est dans le sens Nord-Sud, créant une concentration des activités, des flux et des personnes le long de cet axe. L'Ouest du département avec plus de relief, lui, reste encore faiblement peuplé, avec notamment la présence du parc naturel des Baronnies et du Vercors.

Bien que le département compte 508 006 habitants en 2016, (7ème département le plus peuplé en 2014 sur les 12 que compte la région Auvergne-Rhône Alpes), 73% de la population se concentre dans ses principales villes le long de l'axe Rhodanien, avec un essor démographique (0,8%) deux fois plus haut que la moyenne nationale actuelle (0,4%). De plus, certaines villes comme Loriol-sur-Drôme, située à une sortie de l'axe autoroutier A7, enregistrent en 2016 une croissance démographique de 2,2%.

Une disparité des revenus se creuse au sein même du département, avec des taux de pauvreté entre 20 et 46% à l'est du département.

Nous cherchons à nous pencher au cours de cette étude, sur les disparités de revenus et de croissance démographique qu'il existe au sein du département, mais également aux écarts d'attractivités entre la partie Est et Ouest. Nous nous baserons sur un attrait essentiellement économique et de services, bien que de nombreux points (qualité de vie, pollutions, tourisme) sont à prendre en compte pour une étude globale.

Commentaire – Planche 2

Sur cette page nous avons réalisé deux cartes représentant les phénomènes démographiques du département de la Drôme.

Notre première carte représente une variable quantitative de stock qui est la population en 2016 par commune sur le département. Nous l'avons représentée par des cercles proportionnels en utilisant le nombre d'habitants trouvé sur le site de l'Insee.

Nous avons choisi une certaine taille de cercle afin de pouvoir comprendre la carte facilement (ni trop gros pour ne pas voir que les grandes villes ni trop petit pour pouvoir constater les différentes informations).

En regardant cette carte on constate donc une forte concentration de la population à l'Ouest du département qui peut s'expliquer par la présence de l'axe rhodanien (le Rhône et l'autoroute A7). Des villes se démarquent sur cet axe ; Valence (62477 habitants), Montélimar (38 692 habitants).

Romans-sur-Isère (33 310 habitants) se trouve légèrement excentrée mais présente sur l'axe historique de communication entre Valence et Grenoble.

La deuxième carte représente une variable quantitative d'intensité ; le taux de variation annuel moyen de la population entre 1968 et 2016 (%).

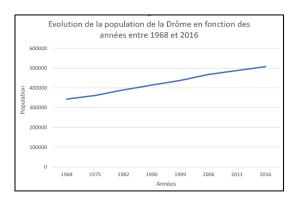
Pour représenter cette variable nous avons choisi une double progression à 9 classes centrées sur la classe (-0,14 à 0,15), dont les négatifs sont en bleu et dans les positifs en rouge.

En regardant les résultats, on remarque que l'Ouest est plutôt rouge et l'Est bleu; l'évolution démographique est plus importante à l'Ouest qu'a l'Est, soit dans la partie la plus peuplée.

Le Sud-Est est bleu probablement à cause du relief et le début du Sud du massif des Alpes, ce qui limite les expansions urbaines et limite les activités industrielles. Cette région est surtout tournée sur le tourisme et cherche donc à protéger son environnement naturel. Le parc des Baronnies sera officiellement créé en 2015, ceux qui en fait un lieu d'intérêt et protégé.

La zone Est est également moins bien desservi en transport routier (aucune autoroute et voie ferré). La création de l'autoroute côté Ouest en 1969 va fortement impacter l'évolution démographique des communes, notamment Les Tourrettes (TVAM 2,78%), Malataverne (TVAM 3,00%) et Montélier (TVAM 2,85%) qui, accueillant des sorties d'autoroutes, vont connaître les taux de variation annuel moyen les plus conséquents du département.

La majorité des communes de l'Est du département connaitront un fort déclin de population, comme la Rochefourchat qui passera de 7 habitants en 1968 à 1 habitant en 2016. Exception faite pour Chastel-Arnaud qui passera de 7 habitants en 1968 à 38 en 2016 (TVAM de 3,59%).



Nous pouvons observer sur ce graphique une évolution quasiment linéaire de la population, qui a évolué de 67,50% en l'espace de 48 années. Cette évolution est légèrement en deçà de l'évolution nationale de la population (74,66% calculée à partir des données de l'INSEE) entre cette période.

Figure 1

Nous constatons bien sur cette première planche l'intérêt de l'axe Rhodanien sur les dynamiques et l'économie du territoire.

Commentaire - Planche 3

Une première carte permet de comparer les écarts d'équipements par habitants sur le territoire. Par manque de données, nous utiliserons des données démographiques (nombre d'habitants) de 2016, et une donnée de stock d'équipements de 2018 en admettant que, en 2 ans, les logiques sur le territoire restent les mêmes. La donnée de stock d'équipement à été créée par la somme des données d'équipements de plusieurs domaines : sociaux, commerciaux, enseignements, médicaux, services aux particuliers, sportifs, touristique ou transports.

Nous avons choisi de représenter les extrêmes d'une couleur avec des intensités différentes, mais dans une même logique de teinte, afin de mieux les localiser.

Il est intéressant de constater que la partie du territoire qui semble la mieux équiper par rapport à son nombre d'habitants est la partie Est du département. La réalité est que cette zone est aussi la moins peuplée. Il est donc logique que la mise en place d'un seul équipement dans ces communes ait plus d'impact sur la densité d'équipement par habitants. En revanche, cette zone regroupe aussi les plus grands extrêmes : déserts d'équipements, ou jusqu'à 2 équipements par habitants (dans la commune de Rochefourchat, qui ne compte qu'un seul habitant pour deux équipements sportifs).

Afin de mieux comprendre cette dynamique, nous avons également choisi de représenter le stock d'équipements des communes. On peut constater que les communes les plus peuplées (Montélimar, Valence) possèdent effectivement le plus grand nombre d'équipements, mais qui doivent être partagés par une part plus importante de la population.

Quel est alors le plus avantageux pour la population ? Plus d'équipements mais plus d'utilisateurs, ou moins d'équipements pour plus de privilégiés ? La qualité des équipements rentre alors en compte. Notons également que chaque équipement prend la valeur 1 : on ne peut alors pas différencier dans nos statiques un hôpital possédant des services conséquents et vitaux (urgences, chirurgie), d'une simple pharmacie ou médecin généraliste. Le problème du désert médical est un sujet d'actualité en France et dans la Drôme, notamment pour les habitants du Vercors et des Baronnies où les hôpitaux les plus proches peuvent être à plus de 50 km. Mais également des problèmes de transports en commun inexistant, et de certains communes atones et délaissées de leurs jeunes populations (manque d'infrastructures sportives, d'écoles...)

Une deuxième carte nous montre le taux de chômage chez les actifs de 15 à 64 ans en 2016. Cette fois-ci les différences entre la partie Est et la partie Ouest du département sont flagrantes, bien que les villes importantes démographiquement (Montélimar, Romans-sur-Isère, Valence) enregistrent de fort taux de chômage. Ce sont leurs communes limitrophes formant le péri-urbains, qui enregistrent de faible taux de chômage (la majorité des foyers familiaux se concentrent habituellement en zone péri-urbaine). De plus, les centres sont souvent habités par des étudiants, qui eux, ne sont pas considéré comme actifs mais non chômeurs. Il pourrait être intéressant de vérifier ces hypothèses par des cartes.

Les extrêmes se retrouvent encore à l'Est du département où certaines communes enregistrent des taux de chômage extrêmement importants chez les actifs : 55% à Montferrad-La-Fare, 5 chômeurs sur 9 actifs ou bien Bellegarde-en-Diois, 13,69 chômeurs sur 47,89 actifs, soit 28,60%.

Cette zone abrite également des taux de chômage de 0% : communes très faiblement peuplées, comme La-Bâtie-Des-Fonds avec 1,6 actifs, ou bien La Rochefourchat avec 0 actif.

Au Nord-Est du département, notamment au Sud de Romans-sur-Isère, des communes comme Marches enregistre 390 actifs pour 5,18% de taux de chômages. Il s'agit là des taux les plus bas pour des communes relativement peuplées. Ce phénomène pourrait s'expliquer par la présence d'une sortie de l'autoroute reliant Valence à Grenoble (Cette sortie est à 30 min de Valence et 45 min de Grenoble).

Il pourrait être intéressant d'éditer une nouvelle carte montrant les déplacements des actifs dans cette partie du département.

Commentaire - Planche 4

Ces deux cartes abordent deux sujets qui semblent liés, les revenus médians des communes, ainsi que les taux des actifs qui occupent des professions nécessitant une formation intellectuelle poussée (cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires) et souvent bien rémunérées.

Notons qu'il nous manque certaines données, notamment pour la partie Est du département. Ces communes représentent les moins peuplés du département ; maximum Glandage avec 113 habitants. Nous pouvons, au vu des communes qui entourent la zone de vide, faire une hypothèse quant aux revenus de ces communes qui pourraient se placer dans le premier ou le deuxième quantile de notre médiane de niveau de vie (euros), soit les revenus les plus faibles.

Il semblerait que la zone qui enregistre la plus grande concentration des emplois catégorie 3-4 (40 à 60% des actifs), soit les communes péri-urbaines des grandes agglomérations. Ces communes disposent également des plus forts revenus médians de vie du territoire, soit les deux derniers quantiles.

Parallèlement, ces centres-villes des grandes agglomérations, eux, ne concentrent qu'entre 20 à 40% (41% pour Valence) d'emplois 3-4 donc les deux premiers quantiles, et également les deux premiers quantiles des médians de vie : soit des médians de vie faible. Deux communes isolées à l'Est du département comme Reilhanette suivent la même logique : 9% d'emplois 3-4 pour les revenus les plus faibles du département : 15 729euros.

Mais des exceptions semblent en revanche déroger à la règle, puisque des communes comme Mercurol-Veaunes avec seulement 31% des actifs dans les catégories socio-professionnelles 3-4, affichent une médiane de vie de 23 718euros, soit le quantile le plus riche. Même situation pour Savasse avec 23 376 euros de médiane de vie, et seulement 34% de ses actifs dans les catégories socio-professionnelles 3 et 4.

Cas plus rare mais toujours observable, des communes comme Gigors-et-Lozeron avec 111,25 actifs, possédant les revenus les plus bas du département (15 265 euros) malgré un taux d'actifs travaillant dans une des catégories socio-professionnelles 3-4 de 61,54%. Nous n'arrivons pas à expliquer ce phénomène, le taux de chômage de la commune est en revanche de 14%.

L'idée d'une logique où les communes qui partagent les plus forts revenus abritent aussi les catégories socio-professionnelles nécessitant le plus haut niveau d'étude semble avérée, mais pas une règle d'or : certains contre-exemples sont observables et remette en question cette hypothèse. Les catégorie socio-professionnelles 3 et 4 n'englobent pas les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (catégorie 2) qui peuvent être très bien rémunérée. Cette catégorie d'emploi est éparpillée sur le territoire et ne semble pas marquer de logique, nous n'avons donc pas souhaité l'intégrer aux catégories 3-4 afin de conserver une meilleure lisibilité des dynamiques d'emploi du territoire.

L'axe Rhodanien semble en revanche attractif pour les professions intellectuelles et montre encore une fois son attrait économique.